

Impacts environnementaux des processus de production de la DR Guyane

PROCESSUS	Type de situation : N : normal D : dysfonctionnement C : crise	Description détaillée de l'impact	Commentaires	Premières réponses
FON - SUR	D/C	Installation de personnes ou d'activités sans acte de concession sur une surface importante et avec un impact non réversible sur le boisement. Dépassement des limites foncières de la concession.	Abattis et orpaillage Cas particulier de certaines associations foncières	- Création de l'USN - Politique foncière - Relations avec France-Domaine
FON - SUR	C	Installation de personnes ou d'activités sans acte de concession sur une surface importante et avec un impact non réversible sur le boisement.	Orpaillage illégal	- Création de l'USN
FON - SUR	D	Décharges sauvages occasionnées par des tiers	Dont épaves de véhicules	- Problème assez commun sur la Région. Une politique générale est attendue.
FON	D	Pollution de l'eau du fait de l'activité concédée (activité agricole, stockage de déchets mal contrôlé, eaux usées, rejets d'huiles, etc..)	Orpaillage légal	- Création de l'USN - Observatoire minier
BOI - TRA	N/D	Perturbation ponctuelle du fonctionnement hydraulique d'un cours d'eau ou d'une zone humide par des travaux à proximité.	Créations de pistes Franchissement de cours d'eau et de criques lors des exploitations	- Déclaration de travaux loi sur l'eau et mesures correspondantes - EFI sur les pistes de débardage pour l'exploitation
BOI	N/D	Tassement des sols, créations d'ornières par les engins de débardage ou de débusquage (absence de consignes, non application de consignes...)		- Exploitation à faible impact, mise en place des chantiers pilotes
BOI	N/D	Atteinte à la valeur du peuplement forestier (arbres sur pieds ou jeunes plants abimés) par l'exploitation et/ou le débardage, en contradiction avec le cahier des charges	Problème des dégâts d'exploitation	- Exploitation à faible impact, mise en place des chantiers pilotes
BOI - TRA	N/D	Détérioration d'éléments identifiés du patrimoine culturel (vestiges archéologiques, petit patrimoine rural, arbres remarquables) lors de l'exploitation	Attention, probabilité de rencontre de vestiges archéologiques importante	- Prise en compte dans les DIAM et les Désignations